Organisation Non Gouvernementale LAFRIKULTURE
Culture Africaine
Légalisation : F. 92/ 29.267- 2017
Site web : www.lafrikulture.org
Référence : RDF566666/2021/ LAFRIKULTURE

Comment développer les activités socio-culturelles et humanitaires de l'ONG LAFRIKULTURE lorsqu'on obtient l'agrément de la base humanitaire africaine de développement

E-mail : afrique@lafrikulture.org
Contact : www.lafrikulture.org/contact
Afrique francophone

1- Introduction

Ce document est un résumé qui permet d'orienter les partenaires humanitaires a pouvoir s'approprier des bases de travail de l'organisation LAFRIKULTURE sous d'autres cieux. Lafrikulture agit dans le monde à travers ses partenaires humanitaires qui sont considérés comme des consultants ou personnes sous-traitants ou encore personnes d'appui non contractualisées au sein de l'ONG, jouant un rôle paternel considérant le couple (mère, père) alors que LAFRIKULTURE est une mère qui attend de son mari des actions concrètes basées sur les finances pour la mise en relief des projets à court, a moyen et long termes de l'organisation. Le programme phare étant celui des orphelins dénommé Programme « Sourire-des-Orphelins » est mis en exergue pour sa jeunesse orpheline, constituant près de 800 enfants de moins de 12 ans pris en charge en Afrique à travers les structures partenaires de l'Organisation. Bien d'activités sont donc mises en évidence pour que des rentrées financières facilitent la prise en charge holistique de ses orphelins sur le plan continental. Il faut ici rappeler que LAFRIKULTURE agit à partir de ses ressources financières axées sur les dons, les cotisations des membres et les fonds provenant des activités. Parmi ces activités, nous relevons les voyages internationaux. Nous allons dans les lignes qui suivent développer les grands points d'appui et d'exercice d'un partenaire humanitaire.

Pour rappel, l'objectif visé d'un partenaire humanitaire est de devenir Représentant de l'ONG dans la localité pour laquelle il agit en Afrique et même dans le monde. Cependant, un partenaire humanitaire peut décider de rester à ce titre tant que son temps le lui permet.

Le partenaire humanitaire reçoit uniquement des commissions financières proportionnelles au travail présenté par service humanitaire rendu (par candidat par exemple). Ces commissions permettront de prendre en charge :

- Le cabinet juridique partenaire, dont les négociations restent régies entre le partenaire humanitaire et le cabinet proprement dit, bien que ce cabinet soit en partenariat avec LAFRIKULTURE, qui est représentée localement par son partenaire humanitaire
- Le loyer du bureau (le bureau est facultatif si on a déjà un cabinet juridique)
- Le secrétaire permanent

- La sécurité du bureau
- Les frais d'entretien : Eau, électricité, Internet, Outils didactiques et autres
- Achat des éléments de travail : voiture de service, ordinateurs, téléphones, et autres.

Il reste obligatoire pour le partenaire de dresser des rapports hebdomadaires auprès du secrétariat de l'ONG. La non émission de rapports d'activités pourrait entrainer la suspension des actions entre le dit- partenaire et LAFRIKULTURE ; Car l'ONG rend compte à son tour au collège des bienfaiteurs pour la traçabilité et la mise en relief des actions à court, à moyen et à long termes. L'analyse des travaux de partenariat à travers des présentations d'actions statistiques permet de mieux planifier dans le temps les activités en faveur des orphelins pris en charge par l'organisation.

2- Devenir Partenaire Humanitaire avant de pouvoir agir

Pour devenir partenaire Humanitaire, il faut déjà :

a- Suivre une formation de 2- 30 jours en ligne (formation parfois payante) si les outils didactiques (support PDF, etc) sont absents.
b- Présenter sa candidature en ligne (gratuitement) www.lafrikulture.org/inscription
c- Obtenir les documents régissant le travail de partenariat :
    a. Lettre d'acceptation de candidature/ d'enregistrement
    b. Attestation de partenariat Humanitaire
    c. Recommandation auprès d'un cabinet juridique pour exercer localement
    d. Convention de partenariat entre le partenaire humanitaire et LAFRIKULTURE
    e. Compte numérique et international d'exercice de sa profession de partenaire humanitaire

LAFRIKULTURE DES ORPHELINS

3- Bureau de travail

Il y a deux possibilités d'agir afin d'être en possession d'un bureau de travail.

- Obtenir un partenariat d'action temporaire de six mois en moyenne avec un établissement académique, ou entreprise commerciale ou une église ou un orphelinat. Les moyens de paiement du loyer sont à choisir :
  - Soit reverser des pourcentages minimes à partir d'un engagement citoyen au sein de l'ONG auprès du partenaire d'hébergement à travers un protocole d'accord d□ment signé
  - Soit négocier un loyer pas très cher qu'on sera à mesure de payer hebdomadairement ou mensuellement

Les avantages liés à cette première possibilité sont :

- Couverture juridique du partenaire d'hébergement au regard des complications socio-étatiques voire communautaires face aux exigences de fonctionnement
- Sécurité indirecte du partenaire d'hébergement affectée au bureau partenarial
- Le poids léger du fardeau des garanties locatives qui peut être déduit de zéro à trois mois tout au plus de paiement anticipatif
- La réalisation des activités à caractère communautaire (forums, brainstorming, conférences, causeries éducatives, formations) pour des sites a surface d'accueil importante.

- Obtenir un bureau propre de fonctionnement en payant normalement ses garanties locatives et ses loyers mensuellement.

NB : Les adresses de bureaux de travail devraient être notifiées auprès du secrétariat général de l'ONG par mail. Au mieux, toute action devrait figurer dans les rapports hebdomadaires à transmettre à partir du modèle classique conforme aux agissements de LAFRIKULTURE en Afrique.

LAFRIKULTURE DES ORPHELINS

4- Cabinet juridique partenaire (qui peut être suffisant comme bureau/cabinet)

Il reste idéal de collaborer avec un cabinet juridique pour toute action à mettre en relief dans le cadre de LAFRIKULTURE ou de son programme « Sourire-des-Orphelins ».

La collaboration avec un cabinet juridique permet de sécuriser l'ONG, le partenaire humanitaire en exercice et le (la) candidat(e) qui s'engage pour bénéficier des services humanitaires. Il est donc important de comprendre que le cabinet juridique rentre toujours en partenariat à distance avec l'ONG LAFRIKULTURE par le biais de son partenaire humanitaire. Le 1er partenaire H. c'est – à – dire celui qui a eu à retrouver ce cabinet en premier a tout droit financier régi par LAFRIKULTURE sur les prochains partenaires humanitaires qui rentreront en partenariat avec le dit- cabinet. Il est donc possible d'avoir plusieurs bureaux partenaires qui à leurs tours seront affiliés auprès du cabinet juridique présent dans une seule ville dans le pays d'exercice. Tout comme il reste possible de ne travailler qu'avec des cabinets juridiques présents dans plusieurs villes au profit des populations autochtones, et n'avoir qu'un seul bureau central qui permettra de dresser des rapports hebdomadaires à transmettre au secrétariat général de l'ONG LAFRIKULTURE.

Il revient donc au partenaire humanitaire de bien établir son plan opérationnel d'action quant à la valorisation des services humanitaires de l'ONG LAFRIKULTURE. Ces services étant humanitaires par le fait qu'ils aident d'une part la population autochtone, et d'autre part assurent une survie holistique des orphelins africains pris en charge. Le but étant de quitter de près de 600 orphelins pris en charge pour de milliers d'orphelins bénéficiaires. Il serait regrettable que le nombre décroisse. C'est la raison pour laquelle LAFRIKULTURE use de tout moyen pour avoir même à travers son spectre de bénévoles et de volontaires voyageant à l'international des bienfaiteurs. Cette initiative devrait rester encouragée, car LAFRIKULTURE reste la force des moins écoutés dans le monde. LAFRIKULTURE redonne à travers son programme humanitaire du sourire aux nécessiteux ; Ce qui est une action noble et à encourager pour davantage plaire au créateur de l'Univers. Il reste donc possible qu'un partenaire humanitaire rencontre des bienfaiteurs ou donateurs au cours de son exercice en tant que personne d'appui, il lui sera donc idéal de mettre ces bienfaiteurs en rapport avec les services du conseil des sages qui a tout un canevas de suivi de mise en liaison avec les bienfaiteurs à travers le monde.

LAFRIKULTURE DES ORPHELINS

5- Page web régie par le site officiel de l'ONG (facultatif)

Pour mieux agir, LAFRIKULTURE a toujours besoin d'un numéro de téléphone professionnel du partenaire humanitaire qui sera mis en relief à travers les réseaux sociaux et/ou la sphère médiatique pour la valorisation du logo ou des actions à valoriser par le partenaire humanitaire. Dans cette optique, LAFRIKULTURE crée un espace numérique à tout partenaire humanitaire dans le but de mieux agir de près ou de loin auprès de la population qu'il (le partenaire humanitaire) intéresse. Ce partenaire devra éduquer la population à agir par contact téléphonique ou par messagerie aux heures jugées responsables. Il reste donc idéal pour le partenaire Humanitaire de présenter dans les brefs délais au moins 10 images récentes, claires à afficher dans la plate- forme de l'ONG ou un logo avec une dénomination publique catholique.

6- Espace publicitaire en ligne régi par l'ONG

LAFRIKULTURE prend la responsabilité d'assurer une transparence et la médiatisation poussée des actions menées par le partenaire humanitaire en ligne. Cela pourra se concrétiser par les créations de nombreuses pages FACEBOOK, SKYROCK, HI5, DAILYMOTION, etc. Lafrikulture assure une visibilité prononcée des actions menées par ses partenaires humanitaires à l'échelle internationale ; Ce qui devrait amener le dit- partenaire à maitriser les bases de fonctionnement de l'ONG. Et pour cela, il est recommandé de mettre en place des groupes par exemple WHATSAPP qui permettront dans une synergie d'actions de travailler et surtout, de recycler aux normes ou modifications contemporaines le partenaire humanitaire, qui restera à l'actualité des nouveautés d'agissement de LAFRIKULTURE dans le monde.

7- Personnel qualifié de travail

Il est important pour le partenaire humanitaire de trouver un personnel qualifié. Ce personnel pourra être affecté par l'ONG dans le cadre du bénévolat et du volontariat protégés par LAFRIKULTURE (à travers des attestations aux codes internationaux) dans le cadre de la signature du contrat de travail avec ces personnes sympathisantes. Ainsi, il arrivera des moments où le partenaire humanitaire aura des renforcements en capacités en recevant des chargés de missions humanitaires dans le cadre de sa formation sur certains aspects de fonctionnement de l'ONG. En outre, il est important pour l'ONG d'envoyer en mission ses partenaires humanitaires après qu'ils aient par exemple recommandé un certain nombre de candidats à bénéficier des services humanitaires de voyage. Le déplacement vers l'étranger du partenaire humanitaire aux frais de l'organisation lui permettra de mieux appréhender les contours des déplacements des potentiels bénévoles (personnes

s'engageant à bénéficier d'un service humanitaire de l'ONG). La mise en relief des images de voyages permettront de concrétiser la fiabilité dans les stratégies de travail et surtout d'éloquence auprès de la population bénéficiaire. Il reste donc important dans un premier temps de collaborer avec :

- Un cabinet juridique compétent et habileté à défendre les couleurs de l'ONG par la défense et la protection de ses partenaires humanitaires en justice, sans stresser le partenaire humanitaire qui ne devrait normalement pas répondre par sa présence auprès des instances policières ou judiciaires sous réserve d'une procuration. Ceci en reste idéal et non imposé, relativement aux dispositions de juridiction locale.
- Un secrétaire éloquent qui devra maitriser la quintessence des objectifs de LAFRIKULTURE et surtout qui saura faire véhiculer les informations relatives au service humanitaire souhaité ou désiré par la population hôte. L'élaboration des rapports hebdomadaires et la transmission/ archivage des données restent des éléments essentiels dans le traitement des dossiers du partenaire humanitaire.
- Un communicateur ou chargé des opérations qui aura pour rôle de gérer le secrétariat mobile du partenaire humanitaire dans la correspondance et la gestion des partenaires associés notamment les églises, les structures communautaires locales ou présentes dans d'autres villes, l'exécution des actions de suivi ou de traitement des dossiers enregistrés auprès du secrétariat et les commissions particulières non présentées faute de temps ou d'intérêt quelconque par le (chef) partenaire humanitaire proprement dit.
- Un agent de sécurité, de ménage, de cuisine, courtier : Ce type de personne assurera des tâches subalternes mais à caractère important relevant par exemple de la sécurité et de la vigilance pour des réceptions sur audiences accordées par exemple en ligne.
- Toute autre personne qui jouera un rôle important au bureau, ou auprès du cabinet juridique ou encore dans une ville différente de celle où réside le partenaire humanitaire.

Le personnel sera donc recruté en fonction des méandres relatives aux engagements et surtout à la gestion des finances du partenaire humanitaire.

TURE DES ORPHELINS

8- Coopérations multisectorielles dans le cadre de la communication de masse

Il reste donc important pour le partenaire humanitaire, non pas seulement dans le cadre des voyages internationaux, mais aussi dans le cadre de la valorisation de toute activité carburante instaurée par LAFRIKULTURE d'éviter d'abuser de la confiance de LAFRIKULTURE pour valoriser les idéaux des autres structures agissant dans le même spectre d'action que LAFRIKULTURE, qui en reste par ricochet jalouse de partager un même partenaire humanitaire avec une autre structure ; Ce qui décrédibilise d'ailleurs le partenaire H. en conseil humanitaire sous régional.

Parmi les personnes à contacter dans le cadre d'une coopération rapprochée dans l'optique de mieux valoriser les activités de LAFRIKULTURE, nous notons :

- Les églises et les mosquées
- Les centres de jeunes
- Les établissements académiques

Il reste donc important de rentrer en collaboration avec les autorités de ces surfaces à travers un protocole d'accord qui pourrait être protégé et enregistré, au moins signalé dans l'élaboration d'un rapport d'activités auprès du secrétariat général de LAFRIKULTURE. Une copie du protocole d'accord devrait être orientée vers le cabinet juridique partenaire pour des raisons de sécurité. Il n'est pas exclus de proposer une somme financière quelconque flatteuse auprès des dirigeants des dits établissements afin de mieux voir les services humanitaires de LAFRIKULTURE vantées en publicité ou en communication de masse présentés par ces autorités a leur population rapprochée, qui deviendrait sienne.

Il est important de souligner qu'à travers ces surfaces à population confiante, des forums, des journées portes- ouvertes, des conférences, des causeries éducatives, des tables- rondes, des galas et bien d'autres actions peuvent être mises en branle par le partenaire humanitaire dans l'optique de mieux valoriser les actions ou services humanitaires de l'ONG .

Les rencontres inter- partenaires humanitaires sont strictement interdites pour des raisons de sécurité, et surtout pour éviter tout contentieux que LAFRIKULTURE à distance ne saurait gérer ! Aucun partenaire humanitaire ne doit prendre la responsabilité personnelle de gérer ou de poursuivre un dossier contentieux présenté par un ancien partenaire humanitaire ou un partenaire humanitaire en cours d'exercice, sauf sur autorisation du secrétariat général de l'ONG, et ce de manière officielle.

9- Rédactions des rapports

Il reste obligatoire de rédiger des rapports d'activités aux détails près avec images, contacts téléphoniques, adresses physiques et tout autre document y relatif dans le cadre de mise en forme d'un bon suivi à distance des actions menées en amont, pour des projets à mieux planifier par LAFRIKULTURE à travers son partenaire

LAFRIKULTURE DES ORPHELINS

humanitaire en aval. Le modèle de rédaction des rapports reste disponible dans le site web de l'ONG. Les éléments ci-après restent donc obligatoires :

- Introduction
- Le titre
- Les objectifs à atteindre, et atteints
- Les activités à mener et menées
- Les détails sur le déroulement
- Les précisions sur les ressources financières, humaines, temporo-spatiales, matérielles et énergétiques

- Les attentes
- Les problèmes rencontrés
- Les suggestions
- Les éléments d'illustration (images, vidéos, etc)
- La conclusion
- La date et signature manuscrite du rédacteur et du partenaire humanitaire responsable

Ces éléments sont donc obligatoires et devraient apparaitre dans tout rapport hebdomadaire du partenaire humanitaire.

10- Gestion des ressources en faveur des orphelins

Il est important de noter que cette partie est développée dans un autre document. Le travail du partenaire humanitaire est juste de participer de manière indirecte aux grandes lignes de conduite et de prise en charge des orphelins dans le monde. Cette partie est martelée dans le fameux programme « Sourire-des-Orphelins » et relève purement des objectifs d'un représentant de l'ONG ou des membres selon la pyramide des grades humanitaires de travail.

11- Suivi de légalisation locale

Il est important pour le partenaire humanitaire de démarrer avec les modalités de légalisation de l'ONG dans le pays hôte :

- Soit à partir des documents envoyés par le fondateur principal, dont l'agrément de certification d'existence auprès des services de l'ambassadeur hôte reste primordial pour un acheminement sécurisé et crédible auprès des instances étatiques ou ministère de tutelle dans le pays d'exercice, dans l'optique d'obtenir un arrêté ministériel de fonctionnement
- Soit en légalisant la charte rédigée par les services du conseil des sages afin qu'elle soit protégée par LAFRIKULTURE- BASE. La légalisation de ces éléments permettra d'obtenir le titre d'organisation légalisée au sein du pays hôte directement
- Soit par simple action auprès des cabinets juridiques qui à leur tour sécurisent les actions de LAFRIKULTURE par le biais des partenaires humanitaires qui y sont représentés.

LAFRIKULTURE-ORPHELINS

Il faut noter que les deux premières précisions concernent le profil d'une installation officielle de l'antenne (Représentation officielle) de l'ONG dans le pays hôte

12- Valoriser et défendre des projets humanitaires auprès de la grande administration

A partir des formations et des recyclages en ligne, le partenaire humanitaire sera dans un premier temps informé des nouvelles directives d'action de l'ONG dans le cadre de la valorisation d'un service humanitaire d'une part, et d'autre part ce partenaire humanitaire sera à même de reproduire les données escomptées dans le territoire où il se trouve. En outre, il pourra même en fonction de son contexte proposer et défendre les projets à lui soumis auprès de l'administration de l'ONG tout en suivant le canevas des objectifs à atteindre par l'ONG dans le monde.

13- Conclusion

LAFRIKULTURE veille à la sécurisation de ses actions et de ses partenaires humanitaires dans le monde. La climat de confiance qui se crée et s'entretient au fur et à mesure que les activités se déroulent dans le temps, par la transmission de rapports transparents permet de quitter du stade de partenaire humanitaire au stade de Représentant légal de l'ONG à travers son antenne dans le territoire hôte. Même s'il n'est pas toujours capital pour le partenaire humanitaire de pouvoir devenir REPRESENTANT de l'ONG ; mais il reste important pour LAFRIKULTURE d'avancer avec ses partenaires humanitaires qui sont les pères financiers pour la prise en charge idéale des orphelins pris en charge a travers le noble programme « Sourire-des-Orphelins ». Toutefois, tout partenaire devrait accepter de produire les fonds au profit des orphelins, et non toujours produire des projets qui exigeront le financement de LAFRIKULTURE. Car les partenaires humanitaires doivent plutôt être contactés par LAFRIKULTURE afin de suivre un projet financé, et non s'atteler à toujours faire sortir l'argent des caisses car le plan de travail de l'ONG est dirigé par le collège des bienfaiteurs qui cotisent et interpellent l'administration de LAFRIKULTURE qui à son tour peut saisir un partenaire un humanitaire pour le suivi du projet financé par le bailleur de fond/bienfaiteur.

LAFRIKULTURE DES ORPHELINS

Ce programme met un accent sur :

- L'alimentation de l'orphelin
- Sa santé
- Sa protection et sa réinsertion pour les sans-abris
- Son éducation, son alphabétisation et surtout sa scolarisation
- Son autonomisation ultérieure

LAFRIKULTURE agit donc dans le monde au profit de la population en général, mais des orphelins en particulier. La population bénéficie des services humanitaires de l'ONG en payant une caution financière dont un pourcentage permet de mieux prendre en charge plus de 600 orphelins dans le monde. La recherche continue de bienfaiteurs, des donateurs et des personnes de bonne volonté à travers les bénévoles agissant grâce aux voyages internationaux dans le monde permet de mieux renchérir les objectifs à atteindre quant à la prise en charge des orphelins dans le monde. Les cotisations des membres du conseil ne suffisent donc pas toujours. L'année en cours a permis d'enregistrer les statistiques globales liées à la gestion de l'ONG LAFRIKULTURE ci-après :

- 60% des fonds proviennent du collège des bienfaiteurs et des personnes de bonne volonté (Dons)
- 15% des fonds proviennent des cotisations des membres du conseil administratif, du conseil humanitaire et du conseil des sages
- 25% des fonds proviennent des activités de l'ONG (Voyages internationaux, formations en ligne et physiques en langues internationales, en cuisine internationale, en art, en secourisme et en leadership).

LAFRIKULTURE espère avoir encore plus de partenaires humanitaires dans le monde afin de gérer tous ces enfants orphelins au sein des structures partenaires.

Document mis a jour ce 21 octobre 2021 par les services du fondateur.